Recommandation 299 (1961)[1]

Cinquième rapport d'activité du Représentant spécial du Conseil de l'Europe pour les réfugiés nationaux et les excédents de population

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Ayant examiné le cinquième rapport d'activité du Représentant Spécial pour les réfugiés nationaux et les excédents de population (Doc. 1305) ;

Réaffirmant sa conviction que "le problème de la formation professionnelle est un problème européen qui intéresse non seulement les pays d'émigration à populations excédentaires, mais également les pays d'immigration" ;

Persuadé que "ce problème européen ne peut être réglé que par des solutions européennes" ;

Accueillant avec satisfaction la création du Centre international d'information et de recherche sur la formation professionnelle ;

Considérant les réactions favorables suscitées par la création de ce Centre auprès des autres institutions européennes et auprès des organisations syndicales et patronales ;

Rappelant sa Recommandation 239 (1960) par laquelle elle demandait la mise en oeuvre des trois projets prioritaires de formation professionnelle présentés par le Représentant Spécial ;

Convaincue que les activités du Fonds de Réétablissement répondent pleinement aux objectifs du Conseil de l'Europe et qu'elles méritent d'être développées;

Se référant à la communication (Doc. 1228) en date du 16 janvier 1961, dans laquelle le Comité des Ministres déclarait que "la tâche la plus importante est de trouver les moyens pratiques de renforcer l'unité des quinze pays membres du Conseil de l'Europe et de fortifier chez eux l'esprit européen", et par laquelle il invitait l'Assemblée à lui soumettre des "propositions constructives",

Recommande à nouveau au Comité des Ministres :

1. de fournir au Représentant Spécial les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre de ses projets concernant l'octroi de bourses d'études pour la formation professionnelle de 30 instructeurs et l'expérience-pilote pour la formation professionnelle de 300 élèves-ouvriers;
2. de donner suite aux propositions du Représentant Spécial tendant à donner un nouvel essor aux activités du Fonds de Réétablissement.

1. Discussion par l'Assemblée le 27 septembre 1961 (17e séance) (voir Doc. 1305, cinquième rapport du Représentant Spécial, et 1363, rapport de la commission de la Population et des Réfugiés). Texte adopté par l'Assemblée le 27 septembre 1961 (17e séance).